



	1CG	2CG
Nombre de périodes	1	1

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE : ÉDUCATION MUSICALE

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

La musique, comme les autres disciplines artistiques, constitue une forme de communication alternative et permet aux élèves de développer leur monde imaginaire. Grâce à son aspect universel, elle permet d'accéder à l'histoire et aux cultures du monde entier ; elle favorise le développement de la personnalité et une ouverture d'esprit sur les différents aspects du phénomène musical ; elle permet de chercher le rapport entre une œuvre musicale et d'autres créations artistiques (arts visuels, littérature) et donc elle éveille le sens de l'observation et de l'écoute. La formation musicale donne la possibilité à l'élève d'acquérir une plus grande confiance en soi et en ses propres capacités ; de développer son sens critique et de prendre conscience de l'importance de la culture dans la société, en favorisant également l'échange et le travail en commun.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables :

- d'utiliser de manière adéquate un vocabulaire musical et des notions spécifiques ;
- de comprendre les bases de l'écriture musicale ;
- d'utiliser leur corps comme objet sonore statique ou en mouvement,
- d'exécuter et improviser des rythmes élémentaires ;
- de décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical ;
- de maîtriser la qualité du geste vocal à travers les composantes indispensables à la mobilisation corporelle : posture, respiration, phonation, résonance ;
- d'apprendre à chanter en visualisant la hauteur des notes pour une intonation plus précise ;
- d'apprendre à écouter, à orienter l'attention dans une direction particulière et à sélectionner certaines informations parmi beaucoup d'autres ;
- de situer les grands courants musicaux ;
- de savoir analyser la structure d'un morceau de musique dans des styles différents ;
- d'avoir une approche des différentes musiques du monde ;
- de développer leur potentiel de créativité par la composition et l'improvisation.



3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 1	Théorie : • théorie de la musique (notions de base du solfège, acoustique, structure musicale) ; • écoute et critique de différents styles. Pratique : • body percussion/rythme ; • écoute active ; • pratique instrumentale (en groupe).
Degré 2	Théorie : • théorie de la musique (graphie musicale, déchiffrage partitions) ; • découverte des différentes musiques du monde (écoutes actives, chants, danses folkloriques) et des genres musicaux ; • histoire de la musique. Les périodes musicales ; • écoute et critique d'œuvres musicales. Pratique : • pratique collective instrumentale et vocale ; • superpositions rythmiques ; • arrangement.

4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Capacité de prendre des décisions consciemment.
- Organisation personnelle.

Compétences réflexives

- Disposition à la réflexion et à la compréhension autonome.
- Capacité d'autoévaluation et d'analyse.
- Aptitude à la concentration.

Compétences sociales

- Aptitude à participer à un projet collectif.
- Aptitude à défendre ses idées.
- Appréciation de la qualité de son travail au sein du groupe.
- Attention portée à une appréciation extérieure.
- Aptitude à communiquer et interagir avec les autres.

Compétences d'expression

- Capacité à utiliser la créativité pour s'exprimer.
- Développement du monde imaginaire.



Aptitude au travail et à l'apprentissage

- Mise en place de stratégies d'apprentissage et de travail.
- Capacité à se fixer des objectifs précis.
- Gestion du temps.

Compétences en informatique

- Capacité à utiliser les outils audionumériques.
- Capacité d'autocritique sur une production tout en développant une sensibilité d'auditeur/trice.

Aptitudes pratiques

- Disposition à mobiliser les outils de création et d'improvisation.
- Ouverture à l'expérimentation individuelle et collective.

5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Degré 1

L'apprentissage de la musique est centré sur une alternance continue de deux composantes : la théorie et la pratique. Pour développer les capacités intellectuelles et créatives de l'élève il est nécessaire de combiner certains domaines spécifiques de la méthodologie Orff-Schulwerk (activité rythmique, activité vocale, écoute active et body percussion). L'enseignement relie donc l'art musical aux autres activités communicatives-expressives tels que le langage, le geste, l'image et le mouvement.

Une approche opérationnelle ainsi qu'une participation active sont les spécificités de ce cours.

Degré 2

L'enseignement de la musique au degré 2 se situe dans la continuité de celui du degré 1. Simultanément au travail de consolidation des bases de la théorie musicale, l'apprentissage de cet art est enrichi d'une connaissance plus approfondie de l'histoire de la musique, de sa chronologie et des styles qui la caractérisent. Il s'agit en outre d'une occasion pour les élèves d'enrichir leur culture musicale et artistique sans limitation d'époque, de lieu ou de genre. Cette diversité amène les élèves à écouter avec curiosité des styles musicaux de toutes traditions. Elles et ils ont la possibilité également d'expérimenter la musique d'ensemble, la composition et l'improvisation. Une culture musicale se construit lorsque toute situation pratique (écoute, interprétation, création) évoque des connaissances relevant aussi bien des œuvres, de leurs contextes et références, que des techniques, des langages et situations d'expression préalablement rencontrés et étudiés.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectuera de manière variée et progressive sur une base écrite (théorie et analyse musicale) et pratique (instrumentale/vocale et un travail de création sonore ou réalisation d'un arrangement).

L'évaluation permet à l'élève d'identifier ses acquis et ses difficultés en devenant acteur/trice ainsi de sa formation.

7. EXAMENS

Aucun examen est prévu en musique.



	3PE
Nombre de périodes	1

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE :

ÉDUCATION MUSICALE SPÉCIFIQUE – DOMAINE

PROFESSIONNEL PÉDAGOGIE

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

Au travers d'une formation musicale, l'élève est emporté·e dans une dimension de communication et de créativité. Les aspects formateurs de l'éducation à la musique contribuent à établir l'harmonie entre le physique, les émotions et le mental, en stimulant l'imagination et l'intelligence. Des éléments opposés se rencontrent pour former cette harmonie : socialisation et intériorisation ; jeu et sérieux ; créativité et règles ; concentration et légèreté. Le point de jonction de ces éléments transforme le sentir en écoute profonde, dans une vibration commune. Ainsi la formation musicale permet à l'élève d'acquérir une plus grande confiance en soi et en ses propres capacités ; de développer son sens critique et de prendre conscience de l'importance de la culture dans la société, en favorisant également l'échange et le travail en commun.

Une approche opérationnelle ainsi qu'une participation active sont les spécificités de ce cours.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables :

- d'utiliser le langage musical et son vocabulaire spécifique ;
- de maîtriser le déchiffrage d'une partition musicale ;
- d'utiliser leur corps comme objet sonore statique ou en mouvement (body percussion) ;
- d'intégrer des éléments du solfège à travers une participation active ;
- de maîtriser la qualité du geste vocal à travers les composantes indispensables à la mobilisation corporelle : posture, respiration, phonation, résonance ;
- d'apprendre à chanter en visualisant la hauteur des notes pour une intonation plus précise ;
- d'apprendre à écouter, à orienter l'attention dans une direction particulière et à sélectionner certaines informations parmi beaucoup d'autres ;
- de décrire, d'identifier et de caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical ;
- d'argumenter un point de vue critique appuyé sur les éléments identifiés du langage musical ;
- de situer les grands courants musicaux ;
- de savoir analyser la structure d'un morceau de musique dans des styles différents ;
- d'avoir une approche des différentes musiques du monde (écoutes actives, chants, danses folkloriques) ;
- de développer leur potentiel de créativité notamment par la composition ou l'improvisation.



3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 3	Théorie : • théorie de la musique (harmonie) ; • écoute et critique d'œuvres musicales. Pratique : • rythmique ; • participation à un ensemble musical ; • pratique individuelle instrumentale et vocale ; • improvisation ; • arrangement.
----------------	---

4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Capacité de prendre des décisions consciemment.
- Organisation personnelle.

Compétences réflexives

- Disposition à la réflexion et à la compréhension autonome.
- Capacité d'autoévaluation et d'analyse.
- Aptitude à la concentration.

Compétences sociales

- Aptitude à participer à un projet collectif.
- Aptitude à défendre ses idées.
- Appréciation de la qualité de son travail au sein du groupe.
- Attention portée à une appréciation extérieure.
- Aptitude à communiquer et interagir avec les autres.

Compétences d'expression

- Capacité à utiliser la créativité pour s'exprimer.
- Développement du monde imaginaire.

Aptitude au travail et à l'apprentissage

- Mise en place de stratégies d'apprentissage et de travail.
- Capacité à se fixer des objectifs précis.
- Gestion du temps.

Compétences en informatique

- Capacité à utiliser les outils audionumériques.
- Capacité d'autocritique sur une production tout en développant une sensibilité d'auditeur/trice.



Aptitudes pratiques

- Disposition à mobiliser les outils de création et d'improvisation.
- Ouverture à l'expérimentation individuelle et collective.

5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Degré 3

Dans l'objectif de l'apprentissage de la musique en tout premier comme moyen ainsi que comme finalité, pour développer les capacités intellectuelles et créatives de l'élève il est nécessaire de combiner différentes méthodologies (notamment Orff-Schulwerk, Kodaly, Jaques Dalcroze et TaKeTiNa). L'apprentissage de la musique est entamé en premier lieu grâce à des techniques d'improvisation et de composition, pour ensuite discerner de la pratique les premiers stades de la rationalisation théorique. Pour l'articulation continue de ces deux composantes, théorique et pratique, l'enseignement relie l'art musical aux autres activités communicatives-expressives tels que le langage, le geste, l'image et le mouvement. Les différents sujets proposés seront approfondis avec une totale immersion des étudiant·e·s dans la réalité éducative musicale grâce à la semaine spéciale. Il s'agit d'une occasion pour les élèves d'expérimenter la musique d'ensemble, de trouver leur propre façon de transformer les stimuli reçus et les propositions offertes dans une élaboration immédiate et personnelle. Ce sera un entraînement à saisir les idées et immédiatement les connecter à leur propre réalité à travers des travaux de groupe ; une opportunité de développement didactique et pédagogique liée au moment historique culturel que nous vivons. Différents ateliers seront proposés sur la rythmique, le mouvement, la voix et la composition / improvisation. Une culture musicale se construit lorsque toute situation pratique (écoute, interprétation, création) évoque des connaissances relevant aussi bien des œuvres, de leurs contextes et références, que des techniques, des langages et situations d'expression préalablement rencontrés et étudiés. Dès que cette attitude est mise en œuvre, elle contribue à l'intelligibilité du monde et enrichit les relations humaines et sociales nouées par chaque individu. La diversité des situations pédagogiques permet à l'élève de rencontrer une multiplicité de contextes musicaux et d'acquérir un langage pour une éventuelle production musicale.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectuera de manière variée et progressive sur une base écrite (théorie et analyse des œuvres) et pratique (instrumentale/vocale et un travail de composition /arrangement).

Deux évaluations seront prévues par semestre touchant tous les domaines étudiés en classe. L'évaluation permet à l'élève d'identifier ses acquis et ses difficultés en devenant acteur/trice de sa formation.

7. EXAMENS

Aucun examen est prévu en musique.



	3TS
Nombre de périodes	2

PLAN D'ÉTUDES POUR LA DISCIPLINE :

ÉDUCATION MUSICALE SPÉCIFIQUE – DOMAINE

PROFESSIONNEL TRAVAIL SOCIAL

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

La musique, comme les autres disciplines artistiques, constitue une forme de communication alternative et permet aux élèves de développer leur monde imaginaire. Grâce à son aspect universel, elle permet d'accéder à l'histoire et aux cultures du monde entier ; elle favorise le développement de la personnalité et une ouverture d'esprit sur les différents aspects du phénomène musical ; elle permet de chercher le rapport entre une œuvre musicale et d'autres créations artistiques (arts visuels, littérature) et éveille le sens de l'observation et de l'écoute. La formation musicale donne la possibilité à l'élève d'acquérir une plus grande confiance en soi et en ses propres capacités ; de développer son sens critique et de prendre conscience de l'importance de la culture dans la société, en favorisant également l'échange et le travail en commun.

2. COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables :

- d'utiliser de manière adéquate un vocabulaire musical et des notions spécifiques ;
- de décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical ;
- de maîtriser la qualité du geste vocal à travers les composantes indispensables à la mobilisation corporelle : posture, respiration, phonation, résonance ;
- d'adopter un point de vue critique et d'échanger d'une façon argumentée avec les autres ;
- de trouver des liens avec différentes autres formes artistiques ;
- d'utiliser les ressources de l'environnement culturel quotidien ;
- d'utiliser les outils numériques d'aide à la création sonore.

3. DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Degré 3	Théorie : • théorie : la musique et l'image ; • histoire de la musique (opéra et comédie musicale) ; • écoute et critique d'œuvres musicales. Pratique : • pratique vocale et rythmique ; • création d'un court-métrage et sa bande son.
----------------	---



4. CONTRIBUTION DE LA DISCIPLINE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Autonomie

- Capacité de prendre des décisions consciemment.
- Organisation personnelle.

Compétences réflexives

- Disposition à la réflexion et à la compréhension autonome.
- Capacité d'autoévaluation et d'analyse.
- Aptitude à la concentration.

Compétences sociales

- Aptitude à participer à un projet collectif.
- Aptitude à défendre ses idées.
- Appréciation de la qualité de son travail au sein du groupe.
- Attention portée à une appréciation extérieure.
- Aptitude à communiquer et interagir avec les autres.

Compétences d'expression

- Capacité à utiliser la créativité pour s'exprimer.
- Développement du monde imaginaire.

Aptitude au travail et à l'apprentissage

- Mise en place de stratégies d'apprentissage et de travail.
- Capacité à se fixer des objectifs précis.
- Gestion du temps.

Compétences en informatique

- Capacité à utiliser les outils audionumériques.
- Capacité d'autocritique sur une production, tout en développant une sensibilité d'auditeur/trice.

Aptitudes pratiques

- Disposition à mobiliser les outils de création et d'improvisation.
- Ouverture à l'expérimentation individuelle et collective.



5. MOYENS DIDACTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

DEGRÉ 3

L'apprentissage de la musique en 3^{ème} année est centré sur une étude approfondie de la musique dans l'audiovisuel. L'analyse des différentes situations associant musique et image est supportée par des activités pédagogiques de création sonore. Les élèves sont ainsi amenés à développer leur sens critique et à identifier les éléments constitutifs du phénomène musical comme support de l'image.

L'enseignement est enrichi, ensuite, de pratiques musicales collectives (vocales et instrumentales) précédées par l'écoute et l'analyse de grands airs d'opéra et d'extraits musicaux très connus de quelques comédies musicales.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectuera de manière variée et progressive sur une base écrite (étude du rôle de la musique dans l'audiovisuel et analyse des opéras/comédies musicales) et pratique (réalisation, grâce aux outils numériques, d'une vidéo/court-métrage musical et une performance vocale).

L'évaluation permet à l'élève d'identifier ses acquis et ses difficultés en devenant acteur/trice de sa formation.

7. EXAMENS

Aucun examen est prévu en musique.